

LE POINT SUR LES SERFRÉM

PATRICK HAMON¹

1. LES SERFRÉM

La réorganisation de la médecine des forces a induit la fermeture des directions régionales du Service de santé des armées (SSA) le 31/08/2018. Les sections de recrutement et de formation de la réserve militaire (SeRFRÉM) ont été conservées au nombre de six, afin de conserver un lien de proximité géographique avec les réservistes. Le 25/06/2019, deux nouvelles SeRFRÉM ont été créées à Lille et Toulouse, avec intégration de toutes les missions leur incombant à partir du 01/01/2020 (cf. Annexe 1). Une ou deux autres sections pourraient être créées à l'avenir pour améliorer le maillage de proximité du territoire métropolitain.

Afin de clarifier les appellations et avec la nécessité de rappeler que les missions des SeRFRÉM vont au-delà du soutien au recrutement (terme consacré par le Code de la défense au personnel d'active et non employé pour les réservistes) en ayant à cœur de mettre en avant le rayonnement, l'appellation des SeRFRÉM a évolué passant de section de recrutement et de formation de la réserve militaire à section de rayonnement et de formation de la réserve militaire. Il en résulte la création de nouvelles adresses courriels fonctionnelles en substituant recrutement par rayonnement :

- **SeRFRÉM Bordeaux :**
ssa-rayonnement-reserve-bdx.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Brest :**
ssa-rayonnement-reserve-bst.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Lille :**
ssa-rayonnement-reserve-lle.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Lyon :**
ssa-rayonnement-reserve-lyn.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Metz :**
ssa-rayonnement-reserve-mtz.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Paris :**
ssa-rayonnement-reserve-prs.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Toulon :**
ssa-rayonnement-reserve-tln.contact.fct@intradef.gouv.fr
- **SeRFRÉM Toulouse :**
ssa-rayonnement-reserve-tle.contact.fct@intradef.gouv.fr

Chaque SeRFRÉM, entité non organique, est adossée à une formation d'emploi (FE) du SSA, qui peut être un centre médical des armées (CMA), un hôpital d'instruction des armées (HIA), une direction interarmées du service de santé des armées (DIASS). Cette entité fonctionnelle est adaptée aux besoins locaux.

Le chef du CERFER est l'autorité fonctionnelle des SeRFRÉM : il pilote les actions de celles-ci.

La SeRFRÉM est constituée par environ dix réservistes, dont un, au moins, est issu de la réserve citoyenne. Les postes correspondants sont décrits, pour la réserve opérationnelle, sur le référentiel en organisation (REO) de la formation d'emploi (FE) qui les accueille.

Elle est dirigée par un réserviste expérimenté désigné par le chef du CERFER, secondé par un adjoint qu'il a choisi.

Les missions de la SeRFRÉM sont le rayonnement, l'engagement, et la formation, en particulier la formation militaire.

1.1 LES MISSIONS DE RAYONNEMENT

Les SeRFRÉM participent aux missions de rayonnement du SSA, étroitement liées aux actions d'engagement. Ainsi, elles ont la charge :

- d'organiser et de réaliser des conférences d'information dans les lycées, les facultés, les IFSI et d'autres établissements de formation des professions de santé,
- de participer à des forums emploi ou étudiant,
- de participer à l'élaboration des unités d'enseignement de santé défense, dans les universités des sciences en collaboration avec l'École du Val-de-Grâce,
- d'enregistrer les volontariats.

Les actions de communication sont menées autant que possible conjointement avec le personnel d'active de proximité, en s'appuyant sur la FE comme entité représentative du SSA. Il convient de respecter une logique géographique pour limiter les coûts. Le rayonnement est au service de l'attractivité du SSA. Il doit permettre d'attirer des volontaires pour un engagement dans la réserve ainsi que des candidats à un recrutement au sein de l'active (ces derniers seront orientés vers le nouveau bureau recrutement du Département de gestion des ressources humaines du SSA.).

1.2 LES ACTIONS D'ENGAGEMENT

Les SeRFRÉM ont la charge des premières actions d'engagement des volontaires dans la réserve militaire opérationnelle au profit de la médecine des forces, des hôpitaux et des autres organismes employant des réservistes du SSA ainsi que des commissaires

¹ MCSCN (r) Chef SeRFRÉM Paris

d'ancrage santé. Mais elles proposent également l'opportunité d'un recrutement pour l'active (officiers sous contrat et commissionnés).

Les SeRFRÉM se doivent d'échanger par mail ou téléphone, de recevoir, d'orienter, d'informer et de faire inscrire en ligne le candidat sur le système d'information dévolu à la réserve « *Réservistes Opérationnels Connectés* » (ROC). Pour remplir ces missions d'engagement, les SeRFRÉM :

- emploient des réservistes au profil adapté à chaque intervention, qui soit pertinent vis-à-vis de l'auditoire ciblé (cohérence d'âge, fonction, missions) ;
- tiennent un discours orienté vers l'objectif d'engagement fixé chaque année par le BGR (bureau de gestion de la réserve).

Elles s'adressent aux structures d'enseignement et de santé (conseils des ordres, facultés, IFSI, forums, hôpitaux...).

Elles ont recours aux présentations Powerpoint, cherchent à faire apparaître un lien sur le réseau informatique des structures visitées, voire un encart sur le SSA (moyens, missions, recrutement...). Elles exploitent le kit de communication téléchargeable sur le site INTRASAN. Elles projettent autant que faire se peut le film de promotion 2020 de la réserve du SSA.

Il convient de trouver l'adéquation entre les attentes du candidat et les besoins de l'institution pour l'affecter à une formation d'emploi. Les SeRFRÉM doivent être le trait d'union entre le réserviste, les FE (formations d'emploi) et les AGER (antennes de gestion de la réserve).

Les SeRFRÉM ont la charge de constituer le pré-dossier composé :

- d'une lettre de motivation avec le type d'activités souhaitées,
- d'un curriculum vitae (CV),
- d'une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité,
- d'un justificatif de régularité au regard des obligations du service national, ou de la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), ou de la journée défense et citoyenneté (JDC),
- d'une photocopie des diplômes détenus, nécessaires à l'admission dans le corps d'accueil.

Les SeRFRÉM renseignent par ailleurs mensuellement le tableau de suivi d'engagement SUDOCARE mis en place par le BGR. Il est accessible à une communauté de travail dédiée intégrant les SeRFRÉM.

1.3 LES ACTIONS DE FORMATION

Les SeRFRÉM ont la charge d'organiser et de superviser les formations militaires et d'autres formations en en rendant compte au CERFER.

Ces formations sont de trois types :

1.3.1 FMIR (formations militaires initiales des réservistes) :

Elles sont réalisées :

- au profit du personnel qui n'est pas encore réserviste et donc sous statut civil : FMIR 1, PMIDN,
- au profit du personnel réserviste opérationnel sous contrat : FMIR 1 bis et FMIR 2.

Il s'agit de faire acquérir au personnel réserviste du SSA les règles de la vie militaire et les caractéristiques de son environnement.

Une formation planifiée ne peut être réalisée que pour un effectif minimal de 10 participants (un stage offre généralement 30 places). L'offre de formation est diffusée nationalement afin de tirer pleinement parti de celle-ci et répondre aux mieux aux besoins importants.

La SeRFRÉM est en lien avec :

- le CERFER via sa section formation pour la planification et le bilan,
- la formation d'emploi d'adossement pour l'organisation pratique.
- La FMIR est obligatoire pour tous les réservistes sans passé militaire au sein de l'active ou lié à la conscription : elle vise une intégration harmonieuse et efficace au sein des armées. Elle est à réaliser lors de la première année de contrat de réserve (tolérance jusqu'à la fin du premier contrat qui risque de pas être renouvelé en l'absence de FMIR réalisé). Il s'avère qu'aujourd'hui, pour différentes raisons, une proportion trop importante des réservistes sous CESR ne remplit pas cette obligation. Afin d'y remédier, il convient :
 - o d'informer le candidat à la réserve de cette obligation : les trois entités de contact (SeRFRÉM, FE, AGER) doivent contribuer à cette tâche lors des démarches de son engagement,
 - o de renouveler l'information du réserviste au niveau de sa formation d'emploi,
 - o de diffuser l'information sur les FMIR à tous les réservistes.

Les SeRFRÉM de Bordeaux, Brest, Lyon, Paris et Toulon dispensent actuellement ces formations militaires, en attendant que d'autres SeRFRÉM s'y lancent. Une uniformisation nationale du contenu de l'instruction et des cours est menée actuellement. Ces cours pourront être déposés sur GEDISSA@, avec accès à tous les formateurs et un accès restreint (à définir) aux stagiaires.

1.3.2 Autres formations (exemple : journées scientifiques)

Il s'agit d'organiser et de mettre en œuvre des séances de formation et d'information générale au profit de l'ensemble du personnel de réserve et d'active.

1.3.3 Acculturation (ex : visites de régiment, de base aérienne...)

Il s'agit par exemple de visites de régiment, de base aérienne, d'unité de gendarmerie, d'HIA ...

Ces séances nécessitent une préparation et un investissement importants et sont en pratique peu fréquemment réalisées.

2. LE FONCTIONNEMENT DES SERFRÉM

Chaque SerFRÉM assure notamment :

- la planification des actions et des activités relevant de son périmètre ;
- la rédaction des comptes rendus relatifs au déroulement des activités organisées ;
- le suivi des activités de service réalisées par son personnel afin d'établir des états nominatifs des activités de la réserve opérationnelle (ENARO) ;
- l'établissement d'un calendrier prévisionnel d'activités des réservistes.

La SerFRÉM rend compte mensuellement de ses activités d'engagement, de formation et de rayonnement selon des indicateurs propres et demandés par le BGR et le CERFER.

3. DISPOSITIONS DIVERSES

Les réservistes opérationnels contribuant ou assistant à une séance organisée par une SerFRÉM doivent être convoqués dans le cadre de leur engagement à servir dans la réserve opérationnelle.

Les réservistes opérationnels œuvrant au profit de la SerFRÉM bénéficient d'un nombre de jours d'activité dont le volume est défini annuellement entre la FE, le CERFER et le réserviste.

La SerFRÉM est soutenue (locaux, mobiliers et matériels, fournitures...) par la formation d'emploi qui l'héberge.

Le chef du CERFER a la charge de la création de nouvelles SerFRÉM selon les besoins. Le bilan d'activité des SerFRÉM permet d'ajuster si nécessaire leur implantation et leur rattachement, voire leur pérennité.

Dans le cadre de la réorganisation en cours de la chaîne de gestion et du pilotage de la réserve, qui sera totalement effective au 1er septembre 2021, les rôles respectifs du CERFER et des AGER qui seront dissouts sera repris par les nouvelles entités créées dans une logique de simplification.

Texte validé le 30 mars 2021 par le MC(TA) E. Colcombet, Délégué aux réserves du SSA

ANNEXE 1

Cartographie des SerFRÉM et des FE

